



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **LABRUGUIÈRE (Tarn)**

SÉANCE DU 4 avril 2007

Convention Ville de Labruguière / Syndicat du Pas des Bêtes pour l'achat d'eau en gros

Au vu de l'arrivée à échéance de la convention passée avec le Syndicat du Pas des Bêtes, ayant pour objet la cession d'eau potable en gros, au profit de la Commune de Labruguière en 1986, pour une période de 20 ans,

Compte-tenu des études en cours menées par la commune de Labruguière concernant les ressources en eau sur son territoire,

Il convient, dans l'attente des résultats de cette étude, de reconduire jusqu'au renouvellement du Conseil Syndical en 2008, la convention d'achat d'eau potable en gros.

D'ici là, la Commune aura engagé des négociations avec le Syndicat du Pas des Bêtes ainsi qu'avec d'autres fournisseurs susceptibles de desservir la commune en eau potable et aura pu statuer sur la faisabilité d'une autonomie concernant la production d'eau potable.

Vu l'avis favorable des commissions « Communauté d'Agglomération, Urbanisme, Affaires Générales » et « Cadre de Vie, Réseaux, Environnement » du 30 mars 2007,

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal se prononce **à l'unanimité** :

- autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention (cf. document ci-joint).

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

LABRUGUIÈRE, le 4 avril 2007
Le Maire,

Jean-Louis DELJARRY.